

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1390

**Artikel:** Réseau universitaire international genevois : la recherche doit rester libre

**Autor:** Favez, Jean-Claude

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014700>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La recherche doit rester libre

**Les forces vont être rassemblées pour créer un réseau universitaire international à Genève. L'idée est bonne, même si quelques doutes subsistent.**

**D**L'ÉPUISES DES DÉCENNIES, l'Institut des Hautes Études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement, l'Institut œcuménique de Bossey, bien qu'indépendants, représentent l'ouverture internationale traditionnelle de l'Université de Genève. Pionniers dans leur domaine – étude des relations Est-Ouest, dialogue Nord-Sud ou œcuménisme –, ces instituts périphériques s'essoufflent face à la concurrence internationale et même nationale. Un changement de direction à la tête des Hautes Études internationales, les réticences des principaux bailleurs de fonds – Confédération et canton de Genève –, la volonté de soutenir la vocation internationale de Genève ont relancé l'idée déjà ancienne d'un rapprochement entre ces institutions et avec les organisations internationales.

Directement impliquée dans le financement de ces institutions, la Confédération, et en particulier Charles Kleiber,

a pu aller de l'avant dans ce dossier sans se heurter a priori aux obstacles qui hérissent la *via dolorosa* du secrétaire d'État à la science et à la recherche. Ainsi est né le RUIG, réseau universitaire international de Genève. Une mise de fonds de chaque partenaire, un engagement de leurs autorités permettent de créer un réseau de recherche et de formation qui touchera notamment des thèmes prioritaires comme le développement durable, le droit humanitaire, les études asiatiques.

## Ne pas sacrifier la recherche

L'entreprise est d'intérêt national. La politique extérieure de la Confédération a impérativement besoin d'un sérieux apport en matière grise, en informations et en réflexions, si l'on veut éviter de végéter dans la nostalgie de la neutralité après le dépassement inévitable du rapport de 1993. Certes des efforts dans ce sens existent à travers les

programmes nationaux ou prioritaires du Fonds national, mais cela ne suffit pas. Car ces domaines exigent un travail de longue haleine, une recherche interdisciplinaire et un dialogue permanent entre chercheurs et décideurs.

Les décisions prises jusqu'à maintenant n'ont pas levé tous les doutes suscités par la création du RUIG. Si ce dernier doit devenir une véritable priorité, il faut alors éviter de le confondre avec les institutions et programmes d'incitation que la Confédération et le Fonds national de la recherche scientifique fabriquent à tour de bras. Et si l'on attend de cette mise en réseau qu'elle soit vraiment créatrice de nouveauté, c'est-à-dire utile, il faut encore que la recherche libre, fondamentale, y trouve sa place, toute sa place, et qu'elle ne soit pas sacrifiée, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, aux travaux dont on attend des résultats concrets que l'on croit immédiatement utiles. *jcf*

## FORMATION CONTINUE

# Un désordre dommageable

**P**ERSONNE NE CONTESTE la nécessité pour chacun d'adapter ses connaissances de base et d'acquérir de nouvelles compétences. Cette exigence résulte aussi bien de l'évolution du marché du travail que du vieillissement de la population active et du retour en emploi d'un nombre croissant de femmes. La formation continue se révèle aussi nécessaire pour rester intégré à une société en changement rapide.

## Améliorer l'accès

Pourtant ni les systèmes de formation ni le cadre politique ne prennent suffisamment en compte cette exigence. En Suisse, la formation continue reste l'apanage des personnes disposant déjà de la meilleure formation de base et occupant des postes de responsabilité dans leur vie professionnelle. Une partie importante de la population – environ 60% – reste sur la touche, plus

encore en Suisse romande et au Tessin. Afin d'améliorer l'égalité des chances économiques et sociales, il y a donc beaucoup à faire pour faciliter l'accès à la formation continue. Par exemple en proposant des filières spécifiquement destinées à des groupes particuliers, les femmes et les personnes faiblement qualifiées notamment.

L'offre de formation est extrêmement diversifiée et pour l'essentiel proposée par le secteur privé. Mais trop de cours ne correspondent pas à des critères de qualité suffisants; sur ce marché, les requins ne manquent pas pour qui la demande de formation est l'occasion de profits faciles.

La reconnaissance de la formation continue comme partie intégrante du système global de formation appelle un effort financier et régulateur de la part de l'État. Alors que cantons et Confédération investissent chaque année vingt-deux milliards de francs

pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ils ne soutiennent la formation continue qu'à raison de 350 millions de francs. Incombe dès lors aux collectivités publiques la tâche de fixer un cadre général, d'appuyer la recherche dans ce domaine, d'assurer le contrôle de la qualité et d'encourager les expériences pilote, par exemple le chèque formation et la formation à distance.

## La Constitution et la loi

La nouvelle Constitution fédérale permet à l'État central de prendre des mesures complémentaires à celles des cantons en faveur de la formation des adultes. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre cette compétence. Et la révision en cours de La loi sur la formation professionnelle devrait également être l'occasion de valoriser la formation continue. *jd*